

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_081**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN
LOCAL AU PSLA DE LA SEULLES
POUR LE CHU DE CAEN**

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 2 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 2 septembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	34	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Patrick LAVARDE a donné pouvoir à Alain SCRIBE
 Gérard LECOQ a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Philippe ONILLON a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 15 juin 2023 est adopté à l'unanimité

**DEL2023_081 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU
PSLA DE LA SEULLES POUR LE CHU DE CAEN**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention de mise à disposition d'un local au PSLA de la Seullles pour le CHU de Caen,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 août 2023.

Considérant que, dans le cadre de l'exercice de certaines de ses activités professionnelles, le CHU propose de mettre en place des consultations externes de spécialistes, via un cabinet de neurologie les lundis, mardis et mercredis au PSLA de la Seullles.

Considérant que la communauté de communes mettra à disposition du CHU le cabinet mutualisé du PSLA de la Seullles, situé 1 place du château à Creully-sur-Seullles et l'équipera d'une connexion internet.

Considérant qu'en contrepartie, le CHU versera une contribution journalière de 22 € TTC ainsi que le remboursement de l'abonnement internet à Seullles Terre et Mer.

Considérant qu'il est nécessaire de passer une convention afin de contractualiser cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un local au PSLA de la Seullles pour le CHU de Caen ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seullles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN